Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÔLE MUSÉAL ET CULTUREL - NOUVEAU MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS

La deuxième phase du concours peut débuter

Suite à la sélection de 18 bureaux par le jury du concours de projets et d'idées « Pôle muséal et culturel - nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts », aucun recours n'a été déposé. La deuxième phase du concours peut dès lors débuter. Les 18 bureaux ont jusqu'au 20 avril 2011 pour transmettre l'ensemble des documents.

Le 21 octobre était publiée la liste des 18 bureaux sélectionnés parmi les 136 candidatures au concours de projet et d'idées « Pôle muséal et culturel - nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts ». Aucun recours n'a été déposé suite à cette publication, le concours peut dès lors se poursuivre selon le calendrier prévu.

Ouverte ce jour par la diffusion du règlement de concours, cette seconde phase du concours de projets et d'idées « Pôle muséal et culturel - nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts », verra les candidats remettre l'ensemble des documents définis dans le règlement pour le 20 avril 2011. Le règlement de concours est disponible via le site internet www.mcba.ch, rubrique « futur musée » ; il est complété par diverses annexes également disponibles. La deuxième phase du concours se déroule selon un processus anonyme.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 novembre 2010

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et président du comité de pilotage, Anne-Catherine Lyon, cheffe DFJC François Marthaler, chef DINF - 021 316 30 65 - 076 583 71 12